

MÉMO SÉCURITÉ

4 mars 2022 – Mesures d'atténuation pour les espaces confinés



Le saviez-vous?

Définition

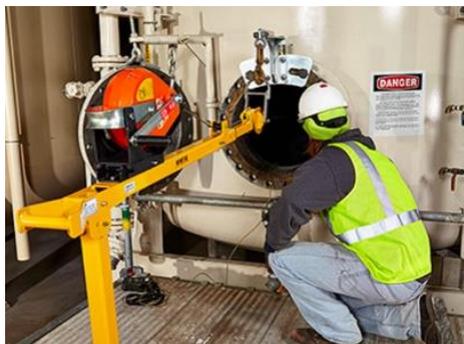
Les espaces confinés ou espaces clos sont présents dans de nombreux secteurs de l'industrie et peuvent, à l'occasion, être pénétrés pour effectuer des travaux d'inspection, d'entretien ou de réparation. Ces espaces sont définis par la législation comme un espace restreint ou confiné, c'est-à-dire un espace clos, ou partiellement clos, non conçu ou destiné à une occupation humaine continue ; avec un moyen d'entrée ou de sortie restreint, limité ou entravé en raison de sa construction. Ces espaces peuvent devenir des espaces confinés ou dangereux pour un travailleur qui y pénètre en raison d'un changement d'atmosphère, d'un changement de circonstances dans l'espace ou des caractéristiques potentielles d'une activité qui pourraient entraîner des conséquences néfastes dans l'espace. Voici quelques exemples d'espaces confinés : puits, réservoirs, citernes, fosses, galeries, caves, silos et autres zones similaires. Des précautions particulières doivent être prises et tous les travailleurs doivent être adéquatement formés.



Principaux risques

Certains des principaux risques liés au travail dans des espaces confinés sont l'accès et la sortie limités, la suffocation, l'empoisonnement par les vapeurs ou les gaz, ainsi que les incendies et les explosions. Les autres risques à prendre en compte sont les suivants : chute, noyade ou tout autre danger électrique / biologique / chimique.

La rapidité d'intervention des secours dans un tel espace est essentielle lors d'un accident. Cependant, secourir ou évacuer une victime dans un espace confiné est souvent difficile. Ces accidents font souvent plusieurs victimes : les ouvriers et/ou ceux qui tentent de les secourir.



Prévention des risques

L'identification et la prévention de ces risques nécessitent une véritable analyse préalable, une reconnaissance des lieux ainsi qu'une bonne connaissance des procédés mis en place et des matières présentes.

Cette analyse doit aussi tenir compte des conditions particulières créées par l'intervention et les travaux afin de définir et de mettre en place les mesures de prévention et de protection appropriées. Pour que les travaux se déroulent dans de bonnes conditions, il est entre autres recommandé de :

- Établir un plan d'entrée en espace confiné pour déterminer tous les risques.
- Mettre en place des procédures spécifiques d'intervention en espace confiné avec des consignes adaptées aux travailleurs
- Employer des travailleurs qualifiés qui sont formés et compétents pour travailler dans des espaces confinés.
- Etablir une procédure de permis d'entrée pour informer les travailleurs de tout danger inhérent, de la configuration de l'espace, du processus qui se déroulera et des matériaux utilisés dans l'espace clos.
- Désigner une personne de sécurité qualifiée postée à l'extérieur de l'entrée (même en l'absence de contact visuel), avec une communication radio avec les travailleurs à l'intérieur de l'espace, assurant une bonne communication avec les travailleurs à l'intérieur.
- Ventiler l'espace confiné avant et pendant le temps où les travailleurs sont à l'intérieur de l'espace
- Fournir aux travailleurs des détecteurs de gaz fiables, régulièrement calibrés et vérifiés avec des alarmes et des moyens de protection adaptés.
- Définir un plan d'intervention d'urgence pour l'espace clos spécifique et communiquer aux travailleurs les mesures à prendre en cas d'incident.
- Tenir un registre de toutes les installations et équipements dangereux.

En résumé

Une analyse préalable des risques par des personnes compétentes permet de définir les mesures de prévention et de protection à mettre en œuvre pour diminuer les risques d'accidents et en limiter les conséquences dommageables.